

DEPARTEMENT DU RHONE

Communes de :

Brignais  
 Brindas  
 Chaponost  
 Chevinay  
 Courzieu  
 Grézieu la Varenne  
 Messimy  
 Pollionnay  
 Sainte Consorce  
 Soucieu en Jarrest  
 Thurins  
 Vaugneray  
 Yzeron

# Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais

5, place de l'Eglise - 69670 Vaugneray  
 Tél. : 04 78 45 96 75 Fax : 04 78 45 96 39

## ARRETE n°04/26

Le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 5211.9,  
 Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Comité Syndical en date du 17 avril 2026  
 constatant l'élection de Monsieur Xavier FRANCO en qualité de 3ème Vice-Président,  
 Vu la délibération 2026-012 fixant le nombre de Vice-Présidents,  
 Considérant qu'en application de l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales  
 le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à  
 un Vice-Président,

## ARRETE

Article 1 : Monsieur Xavier FRANCO, 3ème Vice-Président, est délégué pour remplir les  
 fonctions relatives à la gestion de la ressource en eau et de la qualité.

Article 2 : Monsieur Xavier FRANCO, 3ème Vice-Président, reçoit délégation pour la signature  
 des documents suivants :

- tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, mandats de  
 paiement, titres de recettes et autres pièces comptables, relevant de sa délégation

Article 3 : ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Préfet
- Monsieur Le Receveur Syndical
- l'intéressé

Notifié à l'intéressé le 25 mai 2026  
 Signature du délégataire

Fait à Vaugneray,  
 le 19 mai 2026

Le Président qui certifie sous sa  
 responsabilité le caractère exécutoire  
 de l'acte